

AMICALE DES PECHEURS DE COUDUN

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du dimanche 08 février 2015

Cette 45^{ème} Assemblée Générale s'est tenue à partir de 9h30 dans la salle des fêtes de Coudun, sous la présidence de J. Gasnot, assisté par son Conseil d'Administration. Le Président remercie les participants avant de présenter les invités. À la tribune se trouvaient Monsieur Joseph Sanguinette, Conseiller Général et vérificateur aux comptes, Monsieur Bernard Formont, Maire de Coudun, Monsieur Christophe Legrain, Responsable des Associations à la Mairie et Monsieur Bruno Le Drappier, Président du SIAVA, qui avaient répondu à notre invitation. Le Président profite de la tribune pour les remercier de leur soutien et des diverses subventions qu'ils nous font attribuer. Monsieur Christian Delanef, Président de la Fédération de l'Oise, invité mais ne pouvant être présent, était excusé. 22 membres de l'Amicale des pêcheurs, adhérents en 2014, étaient présents, ainsi qu'un nouvel adhérent pour 2015.

Le Président invite le Secrétaire à prendre la parole pour l'adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 02 février 2013. Le Secrétaire rappelle et donne lecture de l'article 25 des statuts : « l'Assemblée Générale se réunit au moins une fois chaque année dans le premier trimestre de l'exercice. Les convocations et l'ordre du jour sont publiés par voie d'affichage, de presse ou adressées à chaque membre au moins quinze jours à l'avance ». Les conditions statutaires ayant été réunies, le Président pose la question de savoir si des remarques, oublis ou anomalies ont été relevés dans le compte rendu du procès verbal de l'Assemblée Générale du 02 février 2013. Aucune main ne s'étant levée, aucun participant ne s'étant manifesté : **le procès verbal 2013 est adopté à l'unanimité.**

Ordre du jour

- I. Rapport moral
- II. Rapport d'activité
- III. Bilan financier 2014
- IV. Prévisions 2015
- V. Questions diverses et interventions

Compte rendu

I. Rapport moral du Président

L'amicale comptait 37 membres (mais aucun « jeune pêcheur ») ayant acquitté leur timbre auprès de l'AAPPMA.

Le Président rappelle l'objectif de son mandat commencé en 2009, à savoir, sous le contrôle de la Fédération, redonner à l'Aronde le profil qu'elle pouvait avoir avant des travaux qui l'ont en partie dévastée. Il s'agit de recalibrer, reméandrer l'Aronde pour lui redonner son profil ancien dénaturé par des travaux successifs et se mettre par anticipation en conformité avec les directives européennes sur l'eau, théoriquement applicables dès 2015. Pour aménager la rivière, nous avons continué à installer des épis déflecteurs en fagots, des peignes, des abris sous berges, parallèlement au nettoyage et à la sécurisation des berges (réalisation de chemins, tronçonnage des arbres tombés et ensuite installés dans l'eau... Les gros arbres (grisard dans la « tranchée » et le « gros saule ») ont été enlevés par le S.I.A.V.A. Dans la nuit du mardi 30/09 au mercredi 01/10, 26 plaques métalliques (sur 27) qui constituaient les deux passerelles à la sortie du « pré tortue » ont été volées. Ces passerelles ont été refaites. La passerelle « haute » a été déplacée par Bruno Citerne, propriétaire des terrains, mais cette fois avec des palettes en plastique. Entre la fermeture et le 15 novembre 2014, date à laquelle nous ne pouvions plus descendre travailler dans l'eau, nous avons réussi à aménager le secteur allant de la « passerelle Legry » à « l'abreuvoir » en confectionnant et en installant plus de 30 fagots et une centaine de piquets. Les travaux ont été réalisés en deux périodes encadrant l'ouverture de la pêche de mars à septembre, du samedi 10 janvier 2014 au dimanche 16 mars 2014, puis du samedi 27 septembre 2014 au dimanche 14 décembre 2014. Il faut y ajouter les journées consacrées aux « nettoyages », aux « lâchers » de truites et de truitelles et à la préparation des « festivités »... Pour réaliser les travaux, il manque parfois de « bras »... A ce sujet, l'article 13 du Règlement Intérieur rappelle les obligations des membres de l'association en matière de participation aux travaux (deux demi journées par an). 16 pêcheurs ont participé au moins 2 fois au « nettoyage ». 6 autres ont participé en faisant des dons utiles pour les « casse-croûtes ». Pour l'ensemble des travaux réalisés en 2014, on peut estimer à 420 les participations des bénévoles, soit à raison de 2,50 heures de travail par matinée, plus de 1.050 heures de travail sur le terrain sans compter les heures passées en semaine à « préparer le terrain » ou à travailler au « bâtiment bleu ». Pour récompenser les 14

pêcheurs qui étaient venus au moins 6 fois au nettoyage, une invitation à un repas convivial leur a été envoyée ainsi qu'à leurs conjoints. Ce repas s'est tenu le mardi 6 mai 2014 réunissant 14 convives dont 4 femmes. Merci à tous les bénévoles et à tous ceux qui font vivre la société. Le Président donne les dates des « lâchers » pour l'année 2014. Ils sont prévus les mardis 17 mars, 14 avril, 05 mai, 02 juin, 28 juillet et 25 août. Un « lâcher » complémentaire pour la « Journée de la Pêche » est programmé le mardi 02 juin si les pêcheurs présents votent le maintien de cette journée. Les « lâchers » pourront être mixtes « arcs et farios » en fonction des possibilités du pisciculteur à nous livrer en « farios » d'au moins 30 cm. Le Président, également membre du Conseil d'Administration de la Fédération de l'Oise, revient sur les problèmes posés par la « réciprocité », en particulier en première catégorie ainsi que sur des points de la réglementation (anguilles...). Il rappelle que l'on peut prendre sa carte sur Internet depuis 4 ans (5 ans en 2016), qu'il n'y a encore aucune obligation en 2016, mais que ce système, qui ne nous convient pas, devrait se généraliser dans les deux années à venir. Le Président nous informe des tarifs des cartes de pêche fédérales pour l'année 2014 et sur proposition du Conseil d'Administration du 12 décembre 2014 demande un vote des pêcheurs concernant les modifications des tarifs des actions de la société. A la suite de ces propositions adoptées à l'unanimité des présents, l'action « adulte » passe de 105 à 107 €, la carte à la journée reste à 11 €, l'action « jeune moins de 12 ans » passe de 33 à 25 €, l'action « jeune de 12 à 18 ans » passe de 66 à 50 € et le droit d'entrée passe de 40 à 30 €. Cette augmentation doit permettre de résorber en partie nos déficits et malgré tout, notre action reste la moins chère des 5 sociétés de l'Aronde. Il nous informe des prévisions pour l'année 2015 : travaux d'aménagement (prévus de « l'abreuvoir » jusqu'au « au Pont à Tan »), dates des lâchers, alevinages, dates à retenir pour 2015, etc ... Ces points seront détaillés dans le rapport d'activité. Le Président lance un appel à candidature(s) pour le renouvellement des membres du Conseil d'Administration (de 7 à 15), du bureau et des vérificateurs aux comptes (2) lors des élections de fin de mandat prévues lors d'une Assemblée Générale extraordinaire programmée le samedi 28 novembre 2015.

Le Président passe ensuite la parole au Secrétaire pour la lecture du rapport d'activité.

II. Rapport d'activité

1) Les travaux

Pour l'année civile 2014, les travaux ont repris le samedi 11 janvier 2014 jusqu'au dimanche 16 mars 2014, puis du dimanche 06 octobre 2014 au dimanche 22 décembre 2014. Nous avons également travaillé en semaine, par exemple, en aménageant les 50 mètres en aval de la passerelle « Legry » avec l'installation de 23 îlots réalisés avec de grosses pierres, entre le mercredi 17 et le samedi 20 septembre. Il a fallu récupérer, charger, déposer, puis transporter ces blocs à la brouette avant de les positionner dans l'eau. Nous avons ramené 3 remorques et une voiture (G. Leroy) de blocs en 4 voyages les mercredi 27 août, 03 et 10 septembre. Pour ce travail effectué par le Président, le Trésorier et le Secrétaire, il a fallu manipuler six fois entre 4 et 5 tonnes de blocs calcaires... .

a) Les passerelles et chemins

Dans la nuit du mardi 30/09/14 au mercredi 01/10/14, 26 des 27 plaques métalliques qui recouvraient les passerelles du « pré-tortue » ont été dérobées. Une passerelle a été déplacée. Elle passe de la sortie à l'entrée du « pré-tortue ». Les deux passerelles ont été refaites par Bruno Citerne avec des palettes en plastique beaucoup plus sûres. Elles présentent en outre l'avantage de se trouver sur des parcelles dont il est devenu propriétaire. Deux passerelles qui enjambent des fossés (rive gauche en aval de la passerelle « Legry » et Pont à Tan) ont été refaites à l'aide de 4 traverses de chemin de fer au lieu de 2. Le 01/03/14, nous avons remplacé la rampe de la passerelle basse vers Bienville. Les chemins ont été entretenus ou refaits sur une bonne partie du parcours, en particulier de la passerelle « Legry » jusqu'au Pont à Tan. Veuillez nous signaler les endroits qui sont encore à sécuriser.

b) Les déflecteurs et abris sous berges

Le travail dans l'eau est limité dans le temps pour protéger les frayères. Il était interdit de descendre dans l'eau du 15 novembre 2014 au 15 avril 2015. Le 21 mai 2014, Monsieur Vidal et une stagiaire sont venus visiter les travaux réalisés du stade jusqu'au « barrage » du « pré-tortue », puis au niveau du ru de la « cressonnière ». Le balisage du parcours, pour l'installation des déflecteurs de la passerelle « Legry » à la « fosse Marius », a été réalisé. On a installé « l'usine à fagots » le 06/10/14 et commencé la confection de ces fagots le dimanche 12/10/14. Les travaux prévus dans l'eau ont été terminés le samedi 15/11/14 conformément aux plans. Des déflecteurs et des « peignes » supplémentaires ont été installés. Le problème peut venir du manque de concertation entre les différents intervenants s'occupant de la rivière. Exemple : l'ONF a enlevé les « peignes » que l'on avait installés dans l'eau et coupé les arbres que l'on avait volontairement laissés sans même prévenir le Président !

c) Le nettoyage

Le parcours (les deux rives) a été entièrement nettoyé au moins deux fois avant l'ouverture, en particulier lors du nettoyage général en prévision de la journée de la pêche, initialement prévue le dimanche 15 juin, mais finalement ajournée. On notait 27 participations étalées sur les trois journées prévues du mercredi 04 juin au vendredi 06 juin 2014. Nous recevons toujours une aide précieuse de Bruno Citerne, qui assure le nettoyage et la surveillance du parcours, bien au delà des parcelles dont il est devenu propriétaire. L'hiver et le printemps 2014 ont été marqués par de grosses tempêtes, avec pour conséquences des arbres cassés ou déracinés, entraînant de gros travaux pour les enlever, ainsi que les embâcles. On a dégagé l'arbre à la maison « Bochand » qui a ensuite été installé en abri sous berge (rive gauche). Nous avons réalisé la même chose la semaine suivante avec un peuplier cassé (rive droite) et tombé en travers de la rivière en aval de la maison « Bochand ». Le 08 février, nous avons tronçonné les grosses branches de l'arbre déraciné, après la dernière passerelle en allant vers Bienville, et creusé un chemin pour le contourner. L'embâcle a été enlevé et le courant rétabli provisoirement à ce niveau. Les jeudi 20 et vendredi 21 février, nous avons coupé et enlevé, avec le tracteur, l'acacia déraciné et tombé en travers de la rivière, juste en dessous de la passerelle des « braconniers ». Le dimanche 23 février, nous avons tronçonné le « gros saule » déraciné rive droite pour libérer un passage sur la rive gauche. Il a ensuite été déblayé par le SIAVA et installé sur la berge rive droite. Le dimanche 02 mars, nous avons sorti, au niveau de la « fosse Marius », les merisiers morts (rive droite) avec le tracteur. Le dimanche 09 mars, nous avons tronçonné et dégagé le saule déraciné (rive gauche vers Bienville), et enlevé l'embâcle provoqué par les branches accumulées. Les gros travaux d'aménagement sur la place ont été réalisés, sous le contrôle du SIAVA, entre le lundi 20 et le mardi 30 septembre.

d) Frayères et alevinage

Frayères

Le 26/09/14, nous avons acheté 10 sacs de galets (700 kg). Le Trésorier et le Secrétaire offrent 5 sacs chacun. Ces galets servent à recharger les frayères déjà existantes et régulièrement entretenues (« escalier » et « passerelle Legry »). Le mercredi 01/10/14 et le samedi 04/10/14, nous avons chargé deux remorques de graviers (« 4 voies ») qui ont été renforcer la frayère de la « passerelle Legry ». Les truites « fario » ont commencé à « gratter » le vendredi 31 octobre avec une grosse activité le dimanche 02 novembre au niveau de « l'escalier ». Le 16/11/14, elles continuaient à pondre au niveau des deux frayères... attirant deux cormorans sur la place !

Alevinage

Le mardi 08 avril, nous avons « lâché » les 5.000 truitelles achetées 756 € ainsi que les 2.000 supplémentaires offertes par le pisciculteur. Le vendredi 09 mai, nous avons mis à l'eau 3.000 vairons achetés 660 €. Le mardi 07/10/14, nous avons acheté 60 kilogrammes de « farios » reproductrices (447 €). Le pisciculteur nous en a livré au moins 70 kg. Ce sont des truites (environ 50% de mâles et 50% de femelles) de 3 étés, pesant de 400 à 500 grammes, et pouvant peser de 800 à 900 grammes à l'ouverture. Elles ont été installées en priorité au niveau des frayères de « l'escalier » et de la « passerelle Legry ». Ce sont principalement elles qui sont venues « gratter » et pondre dès la fin octobre. A notre demande, le pisciculteur a « marqué » 10 truites au niveau du maxillaire inférieur (numéros allant de 1951 à 1960). Il faudra nous signaler leurs points de capture (carte de prises) pour déterminer leurs déplacements. Le lundi 22/11/14, 9.000 œufs embryonnés offerts par le pisciculteur, ont été récupérés à la pisciculture de Bulles et installés à l'aide de boîtes « Vibert » (3 boîtes au niveau de l' « escalier » et le reste dans la partie aménagée du « ru de la cressonnière »).

e) Aménagement du « coin pêche » dans le « bâtiment bleu »

En semaine et lors des intempéries, on procède à l'entretien, à la réparation du matériel, à la collection, au tri et à la vente des ferrailles, etc... Un grand merci à Roland Delacuisine pour ses travaux au niveau du tracteur, de la remorque et du « Bâtiment bleu » (étanchéité, gouttières, serrure, éclairage...). Un établi avec étau et perceuse a été fabriqué par le Président et le Trésorier. Un coin « atelier » a été aménagé. Le petit matériel nécessaire a été acheté.

2) Les réunions statutaires

Réunions de bureau

Elles ont lieu quasiment toutes les semaines les samedis ou dimanches lors des « nettoyages » pendant la période de fermeture.

Conseils d'Administration

Le Conseil d'Administration doit se réunir au moins 4 fois par an. Les réunions se sont tenues le vendredi 10 janvier 2014 (préparation de l'Assemblée Générale du 2 février 2014 et prévisions 2014...), le vendredi 16 mai 2014 (organisation ou annulation de la Journée de la Pêche de juin 2014...), le vendredi 12 septembre 2014 (lâcher complémentaire de « farios » après la fermeture), le vendredi 12 décembre 2014 (bilan de l'année 2014, perspectives et cartes de pêche 2015...). Jean-luc Bas, notre garde particulier, est régulièrement invité et participe aux réunions du Conseil d'Administration.

3) Les interventions extérieures

Le dimanche 16 mars, l'Amicale a participé au ramassage des déchets avec les « Crinquieurs » au Mont Ganelon.

Le samedi 12 avril, l'Amicale était représentée à l'Assemblée Générale de la Fédération de l'Oise à Clermont par son Président, son Trésorier, son Secrétaire, Roland Delacuisine et Joseph Sanguinette comme Conseiller Général.

Le samedi 6 et le dimanche 7 septembre, le Président et le Trésorier représentaient la société à la « Fête de la Chasse et de la Pêche », allée des « Beaux Monts », au château de Compiègne. Ils tenaient le stand de la Fédération avec comme animation la confection de mouches artificielles par Michel Lapointe.

Le mardi 9 septembre, la Fédération est venue réaliser une pêche à l'électricité, qui s'est montrée décevante, sur le même parcours que les années précédentes.

Ce bilan n'est pas exhaustif car il faut y ajouter le dépôt et la récupération des cartes à Élincourt, les ventes de métaux chez Brion et les nombreuses réunions, en particulier pour le Président, également membre du Conseil d'Administration de la Fédération de l'Oise.

4) Le site Internet

Jean-Luc Bas, que nous remercions, nous a offert gracieusement son installation et se charge de l'actualiser en textes, photographies, etc.... Il attend vos documents à publier. Vous pouvez consulter ce site à l'adresse : www.peche-a-coudun.fr ou en tapant « pêche à Coudun » sur un moteur de recherche. Un lien permet également d'aller sur le site de la Fédération, riche en informations. Nouveauté : il est dorénavant possible de prendre son permis via « Internet ». Nous remercions Jean-Luc pour son aide précieuse.

5) Le braconnage

Ce fut une année calme, où aucun acte de braconnage ne nous a été signalé.

III. Rapport financier

1) Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés le samedi 24 janvier 2015 par les vérificateurs aux comptes Joseph Sanguinette (rapporteur qui nous signale : « Plus on avance, plus la vérification est agréable tellement les comptes sont préparés ») et Xavier Lamoureux, en présence du Trésorier. Les comptes annuels ont été certifiés réguliers et sincères. Le Trésorier est félicité pour sa gestion, sa rigueur et la tenue de son cahier de comptes. Les vérificateurs aux comptes proposent donc à l'Assemblée de donner quitus au Trésorier. Le Président demande si dans la salle quelqu'un désire intervenir. En l'absence de remarques, **le rapport financier est adopté à l'unanimité.**

2) Rapport du Trésorier

Michel Lapointe expose de manière très détaillée les comptes de la société pour l'exercice 2014.

Recettes

Subventions 2014 : 1.400 € Intérêts du Livret A : 121,89 € Cotisations AAPPMA 2014 : 4.099,50 € CPMA 2014 : 1.527 € Cartes fédérales 2014 (hors Internet) : 984 € Autres recettes (repas, dons ,vente de ferrailles...) : 3.315,57 €

Total des recettes : 9.920,96 €

Dépenses

Pisciculture : achat de truites, de truitelles et de vairons pour un total de 5.783,20 € Cartes fédérales payées à la fédération : 984 €. CPMA 2014 : 1.527 € Entretien et travaux: 1509,33. € Gestion et assurances : 1.218,51. € Courses (Intermarché) pour les manifestations et les journées de nettoyage : 3127,76 € Ristourne « dépositaire » : 10 €

Total des dépenses : 12.632,80 €

L'exercice 2014 présente donc un solde négatif de 2.711,84 €

**État des comptes au 31 décembre 2014 : Solde positif 2013 : 8.324,44 € Solde négatif 2014 : 2.711,84 €
soit un avoir de 5.612,60 €**

Par rapport aux cartes de prises restituées (28 sur 37, soit 75%), au nombre de journées de pêche possible (582) et aux **770 kg** de poissons lâchés, avec 1.460 truites déclarées prises, il apparaît comme chaque année un déficit certain (122 kg). Dans le meilleur des cas, il devrait y avoir beaucoup de belles truites dans la rivière à l'ouverture 2015 !

3) Prix des cartes 2014

Le permis est passé de 69 à 70 €. La proposition de porter le prix de l'action de 105 à 107 €(+ 3%) est votée à l'unanimité. De même, la proposition de modifier les tarifs des permis « jeunes pêcheurs », comme indiqué dans le rapport moral, est votée à l'unanimité. Le permis et l'action adulte pour 2014 coûteront donc 177 €. Une invitation pour le repas d'ouverture sera envoyée dans la semaine. Les tarifs spécifiques (femme, jeune...) y figureront ainsi que les dates et heures de délivrance des permis. A l'unanimité, le prix de la carte à la journée est fixé à 11 €

4) Droit d'entrée

Après vote de l'Assemblée, il passe de 40 € à 30 €

IV. Prévisions 2014

1) Travaux d'aménagement

Ils s'inscrivent dans la continuité et dans le cadre du plan quinquennal débuté en 2009, en particulier les travaux d'aménagement et l'alevinage en truitelles « farios ». Nous espérons terminer l'aménagement du parcours avant la fin de notre mandat. Nous voulons terminer la partie allant de la « fosse Marius » au pont à Tan voire au pont de la « quatre voies ».

2) Alevinage

Le Conseil d'Administration du vendredi 12 décembre 2014 a décidé de commander 5.000 truitelles (756 €) à la pisciculture de Bulles. Elles seront livrées et « lâchées » début avril 2015. Lors du même Conseil, il a été décidé d'attendre pour éventuellement poursuivre l'expérience « vairons ». Il faudrait d'abord les retrouver pour évaluer la situation.

3) Dates à retenir

- L'ouverture a été fixée au samedi 21 Mars 2015 à 9h lors de l'Assemblée Générale du 02 février 2014.
- Les « lâchers » sont programmés les mardis 17 mars, 14 avril, 05 mai, 02 juin, 30 juin, 28 juillet et 25 août 2015.
- Nettoyage, aménagements des berges et de la rivière : les samedis et dimanches matin (hors des périodes d'ouverture) de 8h30 à 12h jusqu'au 15 mars 2015 (rendez-vous au Hangar Bleu).
- Délivrance des permis au Hangar Bleu les samedis et dimanches à partir de 8h30 ou à partir de midi, après le retour du nettoyage, ainsi que le jour de l'Assemblée Générale du 08 février 2015.
- Délivrance des cartes de la société : le jour de l'ouverture le 21 mars 2015 de 7h30 à 9h.
- La période d'ouverture générale de la pêche en France en 1^{ère} catégorie a été fixée du 14 mars 2015 au 20 septembre 2015.
- La période d'ouverture à Coudun a été fixée du samedi 21 mars 2015 à 9h au dimanche 20 septembre 2015.
- Le repas des « nettoyeurs » est fixé au jeudi 23 avril 2015.
- La « Journée de la Pêche » à Coudun a été annulée après vote à l'unanimité moins une voix.
(Les salles sont retenues pour le 08 février et le 23 avril 2015 pour la petite salle)

V. Questions diverses et interventions

1) Joseph Sanguinette

Il intervient en tant que Conseiller Général en rappelant que ce Conseil se montre très attentif aux travaux fournis par les associations qui ont pris en charge l'environnement depuis des décennies. Il souligne que les subventions accordées sont liées à des projets, mais qu'en ce domaine, l'Amicale reste autonome. Il rappelle que la municipalité nous apporte soutien et aides (hébergement et subventions), nous félicite pour nos travaux, qui sont reconnus et récompensés au niveau départemental, et qui dépassent le cadre strict de la pêche.

2) Monsieur Le Drappier, Président du SIAVA

Coudun est une commune pilote au niveau des AAPPMA. L'objectif étant de rétablir la continuité écologique sur l'ensemble de l'Aronde, il nous informe des travaux réalisés par le SIAVA en 2014 :

- aménagement de l'Aronde dans le parc de Clairoix qu'il nous invite à venir visiter (ces travaux ont été réalisés sur 110 mètres de berges linéaires à l'aide de la technique végétale) ;
- installation de déflecteurs à Revenne ;
- aménagement du ru Saint Christophe à Wacquemoulin (sources et affluent de l'Aronde) ;
- réaménagement de la place à Coudun au niveau de la berge rive droite et protection du pont. Il remercie les maires de Coudun (ancien et nouveau) ainsi que le Conseil Général, représenté par Joseph Sanguinette, pour leur appui.

Il nous rappelle les difficultés que peuvent poser certains propriétaires, comme Monsieur Picard qui ne veut rien entendre, au niveau de la chute d'eau de Revenne qui provoque alluvionnage et envasement. Il a creusé des étangs, des prises d'eau et rejets, qui sont interdits. Le dossier n'est d'ailleurs pas suivi par l'ONEMA. La troisième tranche

du contrat pluriannuel arrive en 2015. Le Conseil Général a débloqué une subvention de 5.000 € pour la réalisation des déflecteurs (dont 20% sont à la charge du SIAVA). Elle devrait permettre de réaliser les travaux à Neufvy sur Aronde et au niveau du moulin de Clairoux (chute d'eau de 1,50m). Avec l'accord du propriétaire, Monsieur Fontaine, un bras de contournement pourrait être aménagé autour des vacances d'été. Si le Conseil Général suit, la deuxième partie des travaux prévus à Coudun pourrait débiter. Il nous informe que 2014 était la dernière année du projet Européen « leader » et des subventions associées. Contre l'avis du Syndicat Mixte Oise/Aronde (SMOA), l'entente Oise/Aisne propose la création d'un organisme, le GEMAPI (Gestion du Milieu Aquatique et Préservation des Inondations), qui veut supprimer tous les syndicats de rivières, dont le SIAVA qui existe depuis 1969. Cet organisme serait financé par une taxe située entre 4 et 40 € par habitant. A propos de la « journée de la pêche », il demande si on ne pourrait pas se jumeler avec la « Saumonée » qui participe à la « Fête de la Pêche ».

3) Joël Le-Dû

Il demande si on peut prendre un nombre illimité de truites dans une journée de pêche dans la mesure où le pêcheur remet les poissons à l'eau. Il se fait le porte parole d'un (des) chasseur(s) en demandant si l'on peut se promener partout avec des chiens. Le Président répond que le règlement intérieur n'interdit pas de pêcher en « no kill », d'autant qu'il précise (comme le prévoit l'article 3) que les « farios » de moins de 30cm doivent être remises à l'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 heures.

Les Secrétaires : Hugues Rollet et Michel Leblond